BOURSES DE COLLEGE - 2019 - URGENT

publié le 30/09/2019

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services du **2 septembre 2019 au 17 octobre 2019.**

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offriront à vous :
- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.
- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège ou avec votre compte unique EduConnect si votre enfant est scolarisé dans un collège expérimentant Educonnect pendant l'année scolaire 2019-2020.

Le secrétariat du collège est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement.

La Principale

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.